



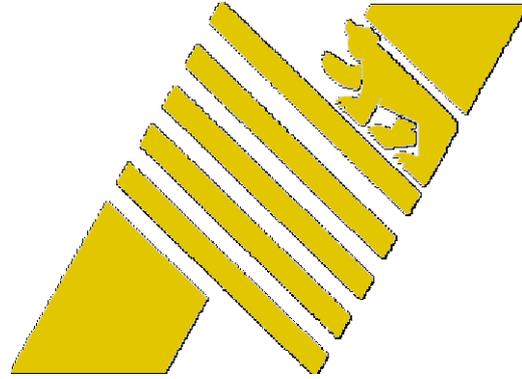
---

<sup>b</sup>  
**UNIVERSITÄT  
BERN**

Institut de Droit Notarial et de  
Pratique Notariale

Istituto di Diritto e Pratica Notarile

Institut für Notariatsrecht und  
Notarielle Praxis



**ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS**

## **Séminaire de formation continue**

**Mercredi 22 octobre 2014 et jeudi 23 octobre 2014**

**de 13h45 à 17h30, Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20,  
3015 Berne**

### **Dienstbarkeiten im Wandel – von „Weg und Steg“ zum Energie-Contracting**

### **Servitudes en évolution – du droit de passage au contrat d'énergie**

Chères Consoeurs, chers Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

Le traitement de questions ayant trait aux servitudes constitue un domaine central de l'activité du notaire. L'évolution des réalités de fait et économique concernant l'utilisation du sol - que l'on peut formuler de manière imagée comme « du droit de passage au contrat d'énergie » - se traduit également sur le plan juridique par de nouveaux aspects et de nouveaux défis pour la pratique.

Pour cette occasion l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale de l'Université de Berne** vous invitent à la formation continue 2014 qui traitera du thème „Servitudes en évolution“.

Lors du séminaire nous aborderons la constitution, l'interprétation et la radiation ainsi que les limites des modalités des servitudes en rapport avec leur contenu. Ensuite nous nous intéresserons à la constitution et la prolongation du droit de superficie, ainsi qu'à la garantie réelle des installations d'approvisionnement en énergie et de contrats d'énergie.

## 1. Programme – thèmes et horaire

Heure	Thèmes / Programme
13h45	Ouverture / salutations de la présidente de l'ANB
14h00	<b>Constitution, interprétation et radiation de servitudes</b> Prof. Dr. iur. Roland Pfäffli, notaire, Professeur titulaire de droit privé à l'Université de Fribourg
14h40	<b>Limites des modalités des servitudes en rapport avec leur contenu</b> Prof. Dr. iur. Bettina Hürlimann-Kaup, avocate, Professeure ordinaire de droit privé à l'Université de Fribourg
15h20	Discussion avec les conférenciers
15h30	Pause
16h00	<b>Constitution et prolongation du droit de superficie</b> Stephan Spycher, avocat et notaire, Steffisburg
16h40	<b>La garantie réelle des installations d'approvisionnement en énergie et de contrats d'énergie</b> Peter Gurtner, avocat et notaire, Berne / Patrizia Lorenzi, avocate, juriste d'entreprise chez Energie Wasser Bern
17h20	Discussion avec les conférenciers
17h30	Clôture du séminaire

### Langue, traduction

- Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi, 23 octobre 2014.

### Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne, directeur du séminaire de droit civil et de l'Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale.

## 2. Conférenciers

### 2.1. Constitution, interprétation et radiation de servitude

***Prof. Dr. iur. Roland Pfäffli, notaire, Professeur titulaire de droit privé à l'Université de Fribourg***

- 2.2. Limites des modalités des servitudes en rapport avec leur contenu  
**Prof. Dr. iur. Bettina Hürlimann-Kaup, avocate, Professeure ordinaire de droit privé à l'Université de Fribourg**
- 2.3. Constitution et prolongation du droit de superficie  
**Stephan Spycher, avocat et notaire, Steffisburg**
- 2.4. La garantie réelle des installations d'approvisionnement en énergie et de contrats d'énergie  
**Peter Gurtner, avocat et notaire, Berne / Patrizia Lorenzi, avocate, juriste d'entreprise chez Energie Wasser Bern**

### 3. Date et lieu

Mercredi 22 octobre 2014 et jeudi 23 octobre 2014, de 13h45 à 17h30  
**Konferenzzentrum Egghölzli Bern, Weltpoststrasse 20, 3015 Bern.**

L'utilisation des transports publics est recommandée:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“) et
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“).

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

### 4. Documentation

La documentation du séminaire ainsi que d'autres documents (liste des participants) seront remis au début du séminaire.

### 5. Prix

CHF 350.--	pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires
CHF 140.--	pour les notaires stagiaires
CHF 390.--	pour les autres participants

Le prix comprend la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 23 octobre 2014.

### 6. Inscription et aspects administratifs

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung ».

Personne de contact: Markus Schärer, notaire, Zeughausgasse 18, 3000 Berne 7 – tél : 031 320 59 11 – fax : 031 320 59 12 – [weiterbildung@bernernotar.ch](mailto:weiterbildung@bernernotar.ch).

**L'inscription se fait au moyen du talon d'inscription annexé jusqu'au vendredi 10 octobre 2014 au plus tard.**

**Merci d'indiquer sur le talon la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible.**

Le nom, prénom et adresse de la participante, respectivement du participant, doivent figurer sur le bulletin (vous êtes priés de ne pas utiliser de timbres de bureau "impersonnels"). Une confirmation et la facture vous seront envoyées immédiatement dès réception de votre inscription. En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé.

Berne, juin 2014

**ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS  
Le Comité**

**Institut de Droit Notarial et  
de Pratique Notariale de l'Université  
de Berne**

**Annexe**  
Bulletin d'inscription